

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assemblée nationale vote le projet de loi de « non financement » de la sécurité sociale

Par 339 voix contre 188, l'Assemblée nationale a adopté, hier soir, le projet de loi de financement de la sécurité sociale. La Fédération des mutuelles de France regrette que cette première partie de l'examen parlementaire n'ait pas permis d'améliorer **le projet du gouvernement qui ne permet pas de financer les besoins de la population en matière de santé et impose la pénurie après des années d'austérité.**

Malgré la prise de position encourageante de la commission des Affaires sociales qui a souhaité clairement le rétablissement de l'obligation, pour l'État, de compenser les exonérations et allègements de cotisations sociales qu'il décide, **la représentation nationale s'est rangée à la volonté du gouvernement. Ce dernier pourra donc continuer à piocher dans le budget de la Sécurité sociale à volonté.** C'est un choix lourd de conséquence pour l'avenir de l'accès à la santé et à la protection sociale de nos concitoyens.

Ce projet de loi, qui doit maintenant être soumis au Sénat, reste loin du compte alors que notre pays fait face à une crise sans précédent de son système de santé : crise de la médecine de premier recours, 1 commune sur 3, où vit 1 habitant sur 8, est dans un désert médical, crise des urgences en grève depuis 200 jours, crise de l'hôpital public où un mouvement interprofessionnel associant les patients est en train de grossir, crise des EHPAD, crise de l'Aide à domicile... Pire, focalisé sur son obsession de diminuer les dépenses publiques, celles qui financent le bien commun, le gouvernement va assécher un peu plus les ressources, tournant le dos aux besoins de la population.

Les mutuelles de France restent mobilisées pour défendre l'accès aux soins et à la protection sociale, un des ingrédients de la dignité humaine.

PLFSS 2020 - Les chiffres

- Objectif national des dépenses de l'assurance maladie 2020 : **205,3 Md€**
- Croissance annuelle : **+2,3%**
- Augmentation naturelle des dépenses : **+4,4%**
- Nouveau train d'économies imposé : **- 4,2 Md€**

À Montreuil, le 30 octobre 2019

Contact Presse : Arnaud RESTEGHINI – arnaud.resteghini@mutuelles-de-france.fr

Denis QUINQUETON - denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr

À propos des Mutuelles de France

La Fédération des mutuelles de France, présidée par Jean-Paul Benoit, regroupe près de 80 groupements mutualistes, dont 50 mutuelles santé et 30 unions ou mutuelles gestionnaires de réalisations sanitaires et sociales. Ces dernières gèrent près de 260 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM).

L'ensemble des mutuelles et unions de la FMF protègent 2 millions de personnes.

La FMF est membre de la Fédération nationale de la Mutualité française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.